

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE PORTNEUF

MRC DE PORTNEUF

2015-07-13 Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Portneuf tenue à la salle du conseil sise au 297, 1^{re} avenue, Ville de Portneuf le 13^e jour du mois de juillet deux mille quinze à dix-neuf heures trente minutes, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Nelson Bédard à laquelle sont présents:

Monsieur le maire :	Nelson Bédard
Mesdames les conseillères :	Diane Godin (absente) Karine St-Arnaud Chantale Hamelin Joëlle Genois Esther Savard
Monsieur le conseiller	Bruno Cormier

Mesdames Danielle M. Bédard, directrice générale et madame France Marcotte, greffière sont également présentes.

Rés.2015-07-143

Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par madame la conseillère Karine St-Arnaud et adopté à l'unanimité;

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté tel que présenté :

0. Ouverture de l'assemblée
1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période de questions
3. Dépôt du bordereau de correspondance
4. Dépôt d'un rapport budgétaire comparatif
5. Adoption du procès-verbal du 8 juin 2015
6. Adoption des comptes à payer
7. Adoption règlement assujettissement des districts électoraux
8. Assemblée de consultation, règlement modifiant l'article 10.1.5 du règlement zonage
9. Adoption règlement modifiant l'article 10.1.5 du règlement zonage
10. Assemblée de consultation, règlement modifiant le tableau 4.1 du règlement de lotissement numéro 114
11. Adoption second projet règlement modifiant le tableau 4.1 du règlement de lotissement numéro 114

12. Assemblée de consultation, règlement sur les usages conditionnels
13. Adoption second projet règlement sur les usages conditionnels
14. Assemblée de consultation, règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme
15. Adoption règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme
16. Avis de motion, modifiant le règlement RMU-04 relatif au stationnement
17. Acceptation soumission pour emprunt par billets 336 200 \$
18. Emprunt par billet pour un montant de 336 200 \$
19. Autorisation de paiement #6 à Construction et Pavage Portneuf
20. Autorisation de paiement #1 à Construction et Pavage Portneuf, rue Bellevue
21. Mandat WSP Canada inc, mise en conformité des installations d'eau potable du secteur Saint-Charles
22. Mandat WSP Canada inc, mise en conformité des installations d'eau potable du secteur Saint-Louis
23. Vente de terrain à madame Françoise Pascal
24. Inscription colloque de zone
25. Échange de terrain, madame Fannie Ratté
26. Signature convention et paiement travaux voie ferrée rue Provencher
27. Servitude empiètement, lot 2 980 658
28. Mandat pour plans et devis de la stabilisation du talus riverain de la rivière Portneuf
29. Période de questions
30. Levée de l'assemblée

Période de questions

Diverses questions sont posées au Conseil.

Début : 19h35

Fin : 20h05

Dépôt du bordereau de correspondance

Le bordereau de correspondance fut déposé au conseil de Ville le 13 juillet 2015. (du 9 juin au 13 juillet 2015).

Dépôt d'un rapport budgétaire comparatif

Un rapport budgétaire comparatif en date du 30 juin 2015 est déposé au conseil municipal de la Ville de Portneuf, le 13 juillet 2015, par la directrice générale et trésorière.

Rés.2015-07-144

Adoption du procès-verbal du 8 juin 2015.

Une copie du procès-verbal a été remise à tous les membres du conseil au plus tard la veille de la séance et tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le procès-verbal du conseil de Ville du 8 juin 2015 soit accepté tel que présenté.

Rés.2015-07-145

Adoption des comptes à payer.

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil de la Ville de Portneuf autorise le paiement des comptes à payer au montant de 612 969.50 \$.

Liste des comptes à payer	304 061.64 \$
Liste des chèques émis	26 194.85 \$
Liste des chèques manuels	159 489.09 \$
Liste des paiements en ligne	43 799.95 \$
Dépôt salaires	79 423.97 \$

Je, Danielle M. Bédard, directrice générale et trésorière, certifie qu'il y a les crédits nécessaires pour effectuer le paiement de ces comptes.

Danielle M. Bédard, directrice générale et trésorière

NOTE : les factures ayant référence aux travaux d'inondation seront affectées au surplus accumulé et toute subvention sera diminuée de la dépense.

Rés.2015-07-146

Adoption règlement assujettissement des districts électoraux

Attendu qu'une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours avant la séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Cormier et adopté à l'unanimité;

QUE le règlement numéro 177 « Décrétant l'abrogation des chapitres III et IV du titre 1 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités » soit adopté à la majorité des deux tiers des membres du conseil municipal.

Le vote est demandé sur la proposition principale, la proposition est acceptée avec cinq voix favorables et une voix défavorable.

Assemblée de consultation, règlement modifiant l'article 10.1.5 du règlement zonage

Monsieur le maire explique le projet de règlement « Modifiant l'article 10.1.5 du règlement de zonage ». Considérant qu'un tel règlement a pour but de modifier les normes particulières pour les terrains riverains au fleuve Saint-Laurent.

Suite à la présentation par monsieur le maire et la période de questions, aucune modification n'a été soumise dans le projet de règlement.

Rés.2015-07-147 Adoption règlement modifiant l'article 10.1.5 du règlement de zonage

Attendu qu'une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours avant la séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par madame la conseillère Karine St-Arnaud et adopté à l'unanimité;

QUE le règlement numéro 178 « Modifiant l'article 10.1.5 du règlement de zonage » soit adopté.

Assemblée de consultation, règlement modifiant le tableau 4.1 du règlement de lotissement numéro 114

Monsieur le maire explique le projet de règlement « Modifiant le tableau 4.1 du règlement de lotissement numéro 114 ». Considérant qu'un tel règlement a pour but de modifier le tableau 4.1 du règlement de lotissement numéro 114 concernant les normes minimales relatives au lotissement pour les terrains desservis (aqueduc et égout).

Suite à la présentation par monsieur le maire et la période de questions, aucune modification n'a été soumise dans le projet de règlement.

Rés.2015-07-148 Adoption second projet règlement modifiant le tableau 4.1 du règlement de lotissement numéro 114

Attendu qu'une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours avant la séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le second projet de règlement numéro 179 « Modifiant le tableau 4.1 du règlement de lotissement numéro 114 » soit adopté.

Assemblée de consultation, règlement sur les usages conditionnels

Monsieur le maire explique le projet de règlement « Relatif aux usages conditionnels ». Considérant qu'un tel règlement a pour but de permettre à l'intérieur de zones ciblées sur le territoire de la Ville de Portneuf l'implantation de certains usages, répondant aux conditions prévues dans le présent règlement ainsi qu'à toute autre condition jugée appropriée par le conseil, en tenant compte des particularités du milieu où l'usage sera exercé et de façon à assurer sa compatibilité avec le milieu environnant.

Suite à la présentation par monsieur le maire et la période de questions, aucune modification n'a été soumise dans le projet de règlement.

Rés.2015-07-149 Adoption second projet de règlement sur les usages conditionnels

Attendu qu'une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours avant la séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

QUE le règlement numéro 174 « Relatif aux usages conditionnels » soit adopté.

Assemblée de consultation, règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme

Monsieur le maire explique le projet de règlement « Sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme ». Considérant qu'un tel règlement a pour but d'augmenter les frais pour une demande de dérogation mineure.

Suite à la présentation par monsieur le maire et la période de questions, aucune modification n'a été soumise dans le projet de règlement.

Rés.2015-07-150 Adoption règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme

Attendu qu'une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours avant la séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par madame la conseillère Karine St-Arnaud et adopté à l'unanimité;

QUE le règlement numéro 010-1 « Sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme » soit adopté.

Avis de motion, modifiant le règlement RMU-04 relatif au stationnement

Je, Chantale Hamelin, conseillère, donne avis par la présente que je présenterai lors d'une prochaine séance, un règlement relatif au stationnement.

Rés.2015-07-151 Acceptation soumission pour emprunt par billet au montant de 336 200 \$

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE la Ville de Portneuf accepte l'offre qui lui est faite de Financière Banque Nationale inc. pour son emprunt par billets en date du 20 juillet 2015 au montant de 336 200 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 081, 074 et 160. Ce billet est émis au prix de 98,49100 CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

22 000 \$	1,75000 %	20 juillet 2016
22 500 \$	1,90000 %	20 juillet 2017
23 200 \$	2,00000 %	20 juillet 2018
23 700 \$	2,10000 %	20 juillet 2019
244 800 \$	2,20000 %	20 juillet 2020

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

Rés.2015-07-152 Emprunt par billet pour un montant de 336 200 \$

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Portneuf souhaite emprunter par billet un montant total de 336 200 \$;

Règlement numéro 081	pour un montant de	13 900 \$
Règlement numéro 074	pour un montant de	101 800 \$
Règlement numéro 160	pour un montant de	220 500 \$

Attendu qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

QU'un emprunt par billet au montant de 336 200 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 081, 074 et 160 soit réalisé.

QUE les billets soient signés par le maire et la trésorière.

QUE les billets soient datés du 20 juillet 2015.

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement.

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2016	22 000 \$
2017	22 500 \$
2018	23 200 \$
2019	23 700 \$
2020	24 300 \$ (à payer en 2020)
2020	220 500 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Ville de Portneuf émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 20 juillet 2015), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2021 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéro 081, 074 et 160, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Rés.2015-07-153 Autorisation de paiement numéro 6 à Construction et Pavage Portneuf

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Cormier et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil de la Ville de Portneuf autorise le sixième paiement à Construction et Pavage Portneuf pour les travaux d'infrastructures souterraines – Phase 3, tel que recommandé par CIMA+, au montant de 264 672.24 \$ taxes incluses.

Rés.2015-07-154 Autorisation de paiement numéro 1 à Construction et Pavage Portneuf, rue Bellevue

Il est proposé par madame la conseillère Karine St-Arnaud et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil de la Ville de Portneuf autorise le premier paiement à Construction et Pavage Portneuf pour les travaux de réfection de la rue Bellevue, tel que recommandé par WSP Canada, au montant de 106 406.25\$ taxes incluses.

Rés.2015-07-155 Mandat WSP Canada inc, mise en conformité des installations d'eau potable du secteur Saint-Charles

Il est proposé par madame la conseillère Joëlle Genois et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf retienne les services de WSP Canada inc. pour la réalisation du volet plans et devis du projet de mise en conformité des installations d'eau potable du secteur Saint-Charles pour un montant de 14 995 \$ taxes en sus.

QUE cette dépense soit affectée à la taxe d'accise.

Rés.2015-07-156 Mandat WSP Canada inc, mise en conformité des installations d'eau potable du secteur Saint-Louis

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Cormier et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf retienne les services de WSP Canada inc. pour la réalisation du volet plans et devis du projet de mise en conformité des installations d'eau potable du secteur Saint-Louis pour un montant de 19 995 \$ taxes en sus.

QUE cette dépense soit affectée à la taxe d'accise.

Rés.2015-07-157 Vente de terrain à madame Françoise Pascal

Il est proposé par madame la conseillère Karine St-Arnaud et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf vende une partie du lot numéro 3 150 693 situé sur la rue Saint-Charles, d'une superficie approximative de 147 mètres carrés (1580 pieds carrés), à raison de 10.76 \$ le mètre carré, à madame Françoise Pascal.

QUE les frais de notaire et de lotissement seront à la charge de l'acquéreur.

QUE monsieur le maire et madame la greffière soient, et ils sont par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Portneuf tout document relatif à cette vente de terrain.

Rés.2015-07-158 Inscription colloque de zone

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Cormier et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense de 402.41 \$ taxes incluses et la participation des mesdames Danielle Bédard et France Marcotte au colloque de zone la Capitale qui se tiendra les 17 et 18 septembre au Centre Duchesnay.

QUE les frais de déplacement seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Rés.2015-07-159 Échange de terrain, madame Fannie Ratté

Considérant que madame Fannie Ratté est propriétaire d'un terrain situé sur la rue Saint-Jacques;

Considérant que madame Ratté a acheté ce terrain en vue de construire une résidence;

Considérant que madame Ratté a fait ses vérifications pour l'installation d'une fosse septique et d'un champ d'épuration;

Considérant que ce terrain ne respecte pas les dimensions permises pour la construction d'une maison;

Considérant que des informations ont été fournies à madame Ratté;

Considérant que la ville est propriétaire d'un terrain vacant situé sur le boulevard Gauthier;

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte de céder le terrain situé sur le boulevard Gauthier portant une partie du numéro de lot 4 206 782 en échange du terrain de madame Fannie Ratté situé sur la rue Saint-Jacques portant le numéro de lot 2 981 263 et de lui verser une compensation de 10 000 \$.

QUE les frais d'arpentage, de notaire et de main levée seront à la charge de la Ville de Portneuf.

QUE monsieur le maire et madame la greffière soient, et ils sont par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Portneuf tout document relatif à cet échange de terrain.

Le vote est demandé sur la proposition principale, la proposition est acceptée avec quatre voix favorables et deux voix défavorables.

Rés.2015-07-160 Signature convention et paiement des travaux voie ferrée rue Provencher

Considérant que le ministère des Transports a confirmé l'installation d'un feu de circulation à l'intersection de la route 138 et de la rue Provencher;

Considérant qu'une modification doit être apportée au système d'avertissement au passage à niveau sur la rue Provencher;

Considérant que les frais d'installations doivent être facturés directement au propriétaire de la rue, soit la Ville de Portneuf ;

Considérant que la ville pourra émettre une facture au Ministère des Transports du Québec (Direction de la Capitale-Nationale) qui sera remboursée selon les modalités à l'interne du MTQ ;

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

QUE monsieur le maire soit autorisé, pour et au nom de la ville de Portneuf, à signer la convention de modification du système d'avertissement du passage à niveau au point miliaire 30.12 de la subdivision La Tuque.

QUE le conseil municipal autorise une dépense de 211 489 \$ pour la pose d'une nouvelle barrière.

Le vote est demandé sur la proposition principale, la proposition est acceptée avec quatre voix favorables et une voix défavorable.

Rés.2015-07-161 Servitude d'empiètement, lot 2 980 658

Monsieur le maire Nelson Bédard quitte son siège et se retire avec le public pour ce point.

Madame la conseillère municipale Chantale Hamelin préside maintenant la séance.

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

QUE monsieur le maire et madame la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Portneuf, une servitude d'empiètement ou un droit de superficie, pour la propriété située sur le lot 2 980 658 afin régulariser la situation actuelle, tel que le certificat de localisation numéro 6140 en date du 30 juin 2015 préparé par monsieur Éric Lortie, arpenteur-géomètre.

QUE si l'immeuble était détruit par un incendie cette servitude d'empiètement ne tiendrait plus et le propriétaire devrait se conformer à la réglementation en vigueur.

QUE les frais de notaire et d'arpentage seront à la charge du propriétaire de l'immeuble.

Monsieur Nelson Bédard reprend son siège et la présidence de l'assemblée.

Rés.2015-07-162 Mandat pour plans et devis de la stabilisation du talus riverain de la rivière Portneuf

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité ;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense maximale de 20 000 \$ taxes en sus pour la préparation de plans et devis de la stabilisation du talus riverain de la rivière Portneuf en face du 1391 rue Saint-Charles.

Période de questions

Diverses questions sont posées au Conseil.

Début : 20h33 Fin : 20h36

Levée de l'assemblée

Madame la conseillère Esther Savard demande la levée de l'assemblée à 20 : 37.

Maire

Greffière